

BULLETIN DE RÉSERVATION

A renvoyer avant le 05 juillet 2022 à l'adresse ci-dessous

François FERRÉ 33 bis rue de la Barrière 44580 BOURGNEUF en RETZ

Joseph AUDHEON 26 rue de la Barrière 44580 BOURGNEUF en RETZ

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone (et ou) email Tél : Email :

Nature et N° de la pièce d'identité :

Joindre une photocopie recto-verso

Réservation de emplacement(s) 14 euros l'emplacement de 4m avec possibilité de laisser une voiture légère sans remorque sur emplacement

Je joins mon règlement de€ par chèque à l'ordre du GSPC (Groupement de Sauvegarde du Port du Collet)

L'inscription sera effective à la réception des documents et du règlement, une confirmation d'inscription peut vous être envoyée par email

Je viendrai avec Véhicule léger Véhicule léger avec remorque
(Cochez la case) Fourgon

a) Je déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels
- La non participation à 2 autres manifestations de même nature dans l'année

b) Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement ci-dessous

A :

Signature :

Le :

RÈGLEMENT

- 1 : L'exposant doit se référer au règlement de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation.
- 2 : Pour avoir accès à un emplacement, l'exposant doit avoir rempli les formalités administratives et acquitté son inscription. **Le jour du vide grenier, il devra être muni de la pièce d'identité fournie à l'inscription.**
- 3 : La manifestation est réservée aux particuliers pour la vente d'objets personnels. La vente d'armes en état de fonctionnement est interdite. La vente exclusive de vêtements ou de produits alimentaires est également interdite.
- 4 : L'accès à l'emplacement pour déballer ne peut se faire qu'accompagné d'une personne responsable de l'organisation. Tout exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est indiqué par la personne responsable de l'organisation. Il ne peut en aucun cas choisir son emplacement.
- 5 : Dans le cas où plusieurs exposants souhaiteraient être placés cote à cote ou à proximité, il devra être signalé à l'inscription et il est impératif que les véhicules arrivent en même temps au pointage d'entrée. L'équipe d'organisation, fera son maximum pour satisfaire ce souhait.
- 6 : L'accueil a lieu le matin de 6H00 à 8H30. L'exposant s'engage à recevoir le public à partir de 9H00 et à ne pas remballer avant 18H00, sauf intempéries.
- 7 : Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription même en cas d'intempérie.
- 8 : Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de casse, de vol ou d'autre préjudice.
- 9 : Les emplacements sont loués sans table, ni chaise, c'est donc aux exposants de prévoir leur matériel
- 10 : Au départ de l'exposant, l'emplacement devra être propre, débarrassé de tout objet, papier, déchet.

N.B : Parking à proximité permettant le stationnement des véhicules et remorques